

Service de l'urbanisme et de la mobilité

Direction de l'urbanisme

Division de l'aménagement et du design urbain

303, rue Notre-Dame Est, 5^e étage

Montréal (Québec) H2Y 3Y8

PAR COURRIEL

Le 20 juin 2019

Mme Élise Naud

Secrétaire de commission

Office de consultation publique de Montréal

Objet : Consultation publique sur l'avenir du secteur Bridge-Bonaventure

Madame Naud,

Par la présente, je vous transmets le complément d'information demandé par les commissaires, lors de la soirée d'information du 22 mai 2019, concernant la protection des éléments patrimoniaux qui sont présentés dans le document d'information préparé dans le cadre de la consultation publique du secteur Bridge-Bonaventure.

Afin de bien répondre à la question, un document a été produit par la Division du patrimoine de notre Service. Après de courts textes exposant la portée et les encadrements associés aux différents types de statuts patrimoniaux, un tableau identifie toutes les composantes d'intérêt patrimonial et les différents statuts qui leur sont attribués. Deux cartes complètent le tout : l'une localise chacune des composantes au sein du secteur et l'autre présente le patrimoine archéologique.

En espérant le tout conforme à vos attentes. Nous demeurons à votre disposition pour toute autre question.

Cordialement,

Christine Caillé

Conseillère en aménagement

STATUTS PATRIMONIAUX DES COMPOSANTES PATRIMONIALES D'INTÉRÊT IDENTIFIÉES À LA CARTE

On retrouve sur le territoire de Montréal un nombre considérable d'immeubles et de secteurs d'intérêt patrimonial. Ces immeubles et secteurs sont identifiés dans les différents outils de planification et d'urbanisme de la Ville présentés ci-dessous. Certains bénéficient également d'un statut de protection municipal ou provincial en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel ou sont désignés au niveau fédéral. La portée de ces désignations et le type d'encadrement associé varient.

STATUT PATRIMONIAL FÉDÉRAL

La **Loi sur les lieux et monuments historiques** établit juridiquement la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (CLMHC) qui a le pouvoir de recommander la désignation de bâtiments en raison de leur âge ou de leur architecture. À la suite d'un processus d'évaluation et d'une recommandation favorable de la Commission, le ministre désigne les sujets comme lieu, événement ou personnage d'importance historique nationale. Bien que des ressources culturelles soient identifiées à l'intérieur d'un périmètre, cette reconnaissance ne s'accompagne pas de délivrance d'autorisations. L'agence Parcs Canada, qui agit comme gardien des lieux historiques nationaux a plutôt élaboré les *Normes et lignes directrices* pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada pour encourager des pratiques exemplaires en matière de conservation. Une grande partie du secteur Bridge-Bonaventure est contenue dans les limites du Lieu historique national du Canada du Canal-de-Lachine. <https://www.pc.gc.ca/fr/lhn-nhs>

La **Politique du conseil du trésor sur la gestion des biens immobiliers** résulte de l'engagement du gouvernement fédéral de protéger la valeur patrimoniale de son parc immobilier. Dans ce cadre, le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (le BEÉFP) a été mis sur pied pour aider les ministères à protéger les édifices patrimoniaux de propriété fédérale. Ainsi, le BEÉFP fournit l'expertise et gère les divers processus qui découlent de la mise en œuvre de la Politique, soit l'évaluation des édifices fédéraux, le processus d'examen d'intervention des édifices fédéraux du patrimoine « classés » et celui relié aux aliénations. Le BEÉFP offre aussi des conseils en matière de conservation des édifices fédéraux désignés. <https://www.pc.gc.ca/fr/culture/beefp-fhbro>

STATUT PATRIMONIAL PROVINCIAL

La **Loi sur le patrimoine culturel** vise à « favoriser la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel, reflet de l'identité d'une société, dans l'intérêt public et dans une perspective de développement durable » (article1). Le ministre de la Culture et des communications est chargé de l'application de cette loi, qui confie également des pouvoirs au gouvernement du Québec, aux municipalités et aux communautés autochtones. Elle permet au ministre d'attribuer différents statuts légaux à différentes catégories d'éléments du patrimoine culturel. Ainsi tout propriétaire de bien possédant un statut a l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour assurer la préservation de la valeur patrimoniale de ce bien. Il doit en outre obtenir une autorisation du ministre avant de poser certains actes.

https://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/patrimoine/A_propos_de_la_loi_web_accessible.pdf

STATUT PATRIMONIAL MUNICIPAL

Une municipalité locale peut, de sa propre initiative ou à la suite d'une proposition qu'elle a reçue, **citer par l'adoption d'un règlement**, en tout ou en partie un bien patrimonial situé sur son territoire en vertu de la **Loi sur le patrimoine culturel**. Le propriétaire d'un bien patrimonial cité doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la préservation de la valeur patrimoniale du bien et demander une autorisation à la municipalité avant de poser certains actes.

Le Plan d'urbanisme de Montréal présente la vision d'aménagement et de développement du territoire de la Ville de Montréal ainsi que les mesures servant à mettre en œuvre les orientations et les objectifs qui en découlent, notamment en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine. Il identifie le patrimoine bâti et archéologique d'intérêt propre à chaque arrondissement, soit :

- les secteurs de valeur exceptionnelle ou intéressante
- les grandes propriétés à caractère institutionnel
- les bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural
- les ensembles urbains d'intérêt
- les ensembles industriels d'intérêt
- les grands ensembles à statut
- les sites archéologiques recensés intègres
- les sites archéologiques recensés altérés
- les secteurs d'intérêt archéologique à fort potentiel
- les secteurs d'intérêt archéologique

Le Plan d'urbanisme comporte des dispositions pour le patrimoine bâti qui se reflètent dans les règlements d'urbanisme.
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=2761,142423894&_dad=portal&_schema=PORTAL

Une grande partie du secteur Bridge-Bonaventure est couvert par des secteurs d'intérêt archéologique. Pour la protection du patrimoine et afin d'éviter les retombées négatives engendrées par les arrêts de travaux en cas de découvertes fortuites, la Ville met de l'avant une approche proactive lui permettant de planifier les interventions archéologiques sur ses propriétés. Dans les secteurs identifiés au Plan d'urbanisme, la Ville informe également les responsables des travaux sur les propriétés privées de la présence possible de vestiges archéologiques et des mesures à mettre en place dans l'éventualité d'une découverte.

		Arrondissement	Date de construction	Statut patrimonial fédéral <i>Loi sur les lieux et monuments historiques et Politique du conseil du Trésor sur la gestion des biens immobiliers</i>	Statut patrimonial provincial <i>Loi sur le patrimoine culturel</i>	Statut patrimonial municipal <i>Loi sur le patrimoine culturel et Plan d'urbanisme</i>
1	1200, rue Mill – Centre de verre de Montréal (ancienne caserne 21)	Sud-Ouest	1912-1913	Inclus dans le lieu historique national du Canada	-	Immeuble d'intérêt patrimonial exceptionnel Inclus dans un ensemble industriel d'intérêt
2	316, rue Bridge – ancien édifice administratif du CN	Sud-Ouest	Vers 1930	Inclus dans le lieu historique national du Canada	-	Inclus dans un ensemble industriel d'intérêt
3	Partie du 1151 rue Mill – ancien atelier d'assemblage de la Montreal Dry Docks	Sud-Ouest	1940-1950	Inclus dans le lieu historique national du Canada	-	Inclus dans un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle
4	331, rue Oak – ancienne chaufferie de Montreal Dry Dock	Sud-Ouest	1940-1950	Inclus dans le lieu historique national du Canada	-	Inclus dans un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle
5	1156, rue Mill – Ateliers du canal de Lachine (ensemble de quatre bâtiments)	Sud-Ouest	1909	Inclus dans le lieu historique national du Canada Édifices fédéraux du patrimoine reconnus (2 bâtiments reconnus sur quatre)	-	Inclus dans un ensemble industriel d'intérêt

6	1401-1615, rue Saint-Patrick – Canadian Switch and Spring Company (1)	Sud-Ouest	1898-1899	Inclus dans le lieu historique national du Canada	-	Immeuble d'intérêt patrimonial exceptionnel Inclus dans un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle
7	1394-1396, rue Saint-Patrick – Montreal Steel Works	Sud-Ouest	1905	Inclus dans le lieu historique national du Canada	-	Inclus dans un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle
8	380, rue Oak – Silos Cereal food	Sud-Ouest	Vers 1965	Inclus dans le lieu historique national du Canada	-	Inclus dans un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle
9	1240-1290, rue Mill – Canada Packers	Sud-Ouest	1901-1904	Inclus dans le lieu historique national du Canada	-	Inclus dans un ensemble industriel d'intérêt
10	600, chemin des Moulins – Poste Viger (2)	Sud-Ouest	1979-1982	Inclus dans le lieu historique national du Canada	-	Inclus dans un ensemble industriel d'intérêt
11	Square Tansey	Sud-Ouest	1880	-	-	Inclus dans un secteur de valeur patrimoniale intéressante
12	Square Saint-Patrick	Sud-Ouest	1880	Inclus dans le lieu historique national du Canada	-	Inclus dans un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle
13	Vestiges du bassin Wellington	Sud-Ouest	1875-1879	Inclus dans le lieu historique national du Canada	-	Secteur d'intérêt archéologique à fort potentiel Inclus dans un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle
14	Vestiges de la cale sèche Tate	Sud-Ouest	1851	Inclus dans le lieu historique national du Canada	-	Secteur d'intérêt archéologique à fort potentiel Inclus dans un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle

15	Vestiges de la ferme des Sœurs grises	Sud-Ouest	1751	Inclus dans le lieu historique national du Canada	-	Secteur d'intérêt archéologique à fort potentiel Inclus dans un ensemble industriel d'intérêt
16	Vestiges de la ferme Saint-Gabriel des Sulpiciens	Sud-Ouest	1658	Inclus dans le lieu historique national du Canada	-	Site archéologique recensé intègre Inclus dans un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle
17	Vestiges des baraques et du cimetière irlandais victimes du typhus	Sud-Ouest	1847	Inclus dans le lieu historique national du Canada	-	Secteur d'intérêt archéologique à fort potentiel Inclus dans un ensemble industriel d'intérêt
18	930-990, rue Mill – minoterie ADM	Ville-Marie	1939-1941	Inclus dans le lieu historique national du Canada	-	Inclus dans un ensemble industriel d'intérêt
19	227, rue Riverside – station de pompage Riverside	Ville-Marie	1887	Inclus dans le lieu historique national du Canada	-	Immeuble de valeur patrimoniale exceptionnelle Inclus dans un ensemble industriel d'intérêt
20	205, rue Riverside – Silos Canada Maltage	Ville-Marie	Vers 1963	-	-	Inclus dans un ensemble industriel d'intérêt

21	Élévateur à grains n° 5 et ses silos	Ville-Marie	1903-1906, 1913, 1957-1959	Inclus dans le lieu historique national du Canada Édifice fédéral du patrimoine reconnu	En partie inclus dans le site patrimonial de Montréal (Vieux-Montréal)	Immeuble de valeur patrimoniale exceptionnelle Inclus dans un ensemble industriel d'intérêt
22	837, rue Mill – Silos Lindseed Oil (minoterie Rozon)	Ville-Marie	Vers 1931	Inclus dans le lieu historique national du Canada	-	Inclus dans un ensemble industriel d'intérêt
23	2100, avenue Pierre-Dupuy – Bureaux de l'administration du Port de Montréal (ancien pavillon de l'administration et de la presse d'Expo 67)	Ville-Marie	1965-1966	-	-	Inclus dans un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle
24	2170, avenue Pierre-Dupuy – Cité du cinéma (ancien Expo-Théâtre)	Ville-Marie	1965-1966	-	-	Inclus dans un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle
25	2190, avenue Pierre-Dupuy – Entrepôt de Casiloc (ancien Musée d'art contemporain)	Ville-Marie	1965-1966	-	-	Immeuble de valeur patrimoniale exceptionnelle Inclus dans un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle
26	2600, avenue Pierre-Dupuy – Habitat 67	Ville-Marie	1965-1970	-	Immeuble patrimonial classé	Immeuble patrimonial cité Immeuble de valeur patrimoniale exceptionnelle Inclus dans un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle

(1) Le projet de reconstruction de l'usine intégrant des éléments d'origine est gagnant d'un prix d'architecture en 2002.

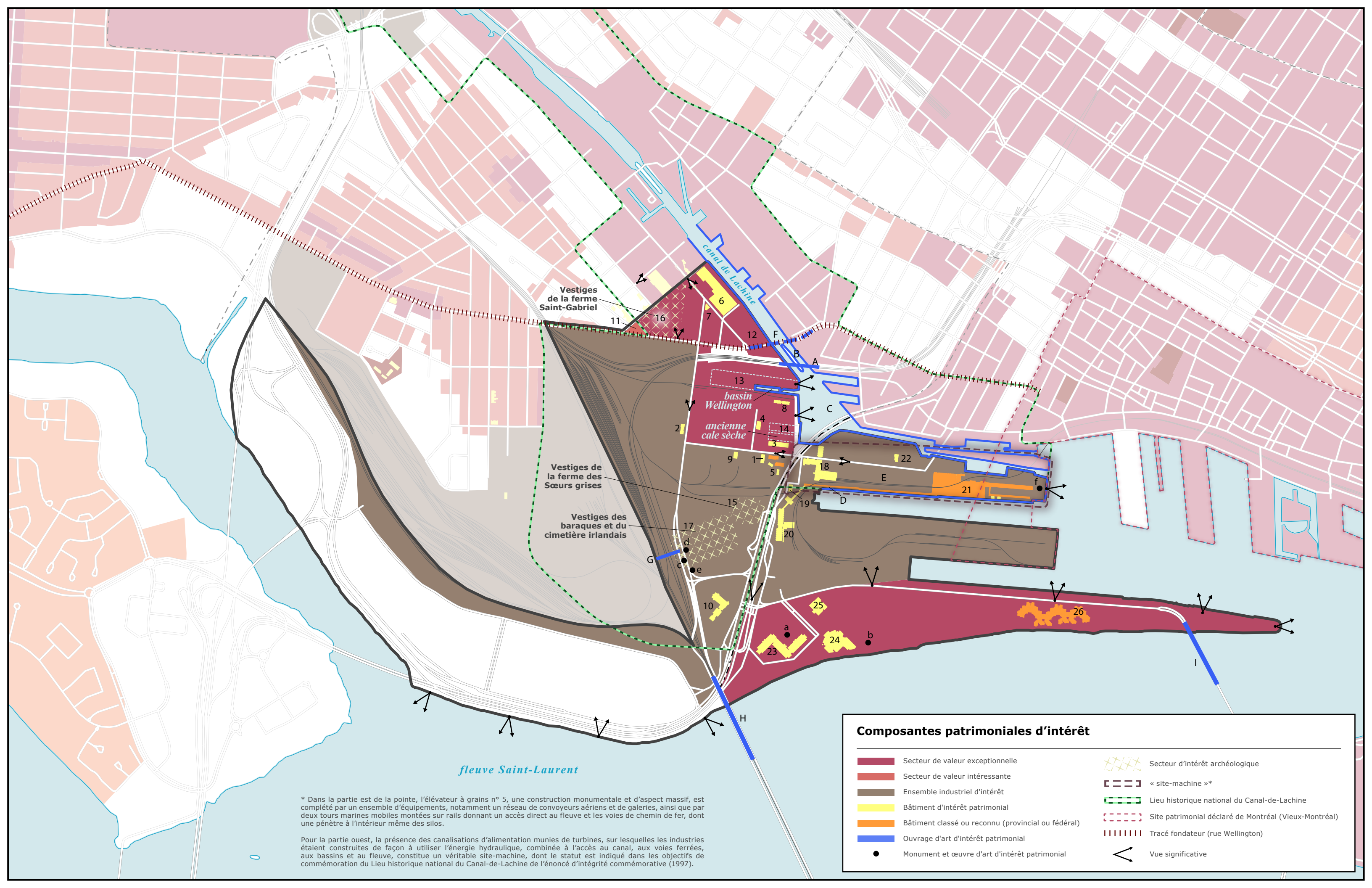
(2) Le poste Viger d'Hydro-Québec a gagné deux prix d'excellence : l'un pour son architecture et l'autre pour l'utilisation du béton pour les huit portiques.

Liste des ouvrages d'art d'intérêt patrimonial

- A. Pont ferroviaire du CN
- B. Pont pivotant du Port
- C. Canal de Lachine, bassins 1, 2, 3 et 4, écluses 1 et 2, quais, déversoirs et coursiers
- D. Grues, tours marines et convoyeurs
- E. Quai de la Pointe-du-Moulin
- F. Tunnel Wellington et édicules ventilation
- G. Tunnel piétonnier de Victoriatown
- H. Pont Victoria
- I. Pont de la Concorde

Monuments commémoratifs et œuvres d'art

- a. Lunatique, sculpture de Richard Turner
- b. La Giboulée, sculpture-fontaine de Jean Cartier
- c. Black Rock, monument de 1859 dédié aux victimes du typhus en 1847-1848, majoritairement des immigrants irlandais
- d. Monument commémoratif aux soldats de Victoriatown morts durant la Seconde guerre mondiale
- e. Plaque commémorative du Lieu historique national de génie civil, en hommage aux ingénieurs qui ont conçu et dirigé la construction du pont Victoria
- f. La Grande Fonte, sculpture de Robert Roussil (fait partie du site patrimonial déclaré de Montréal)



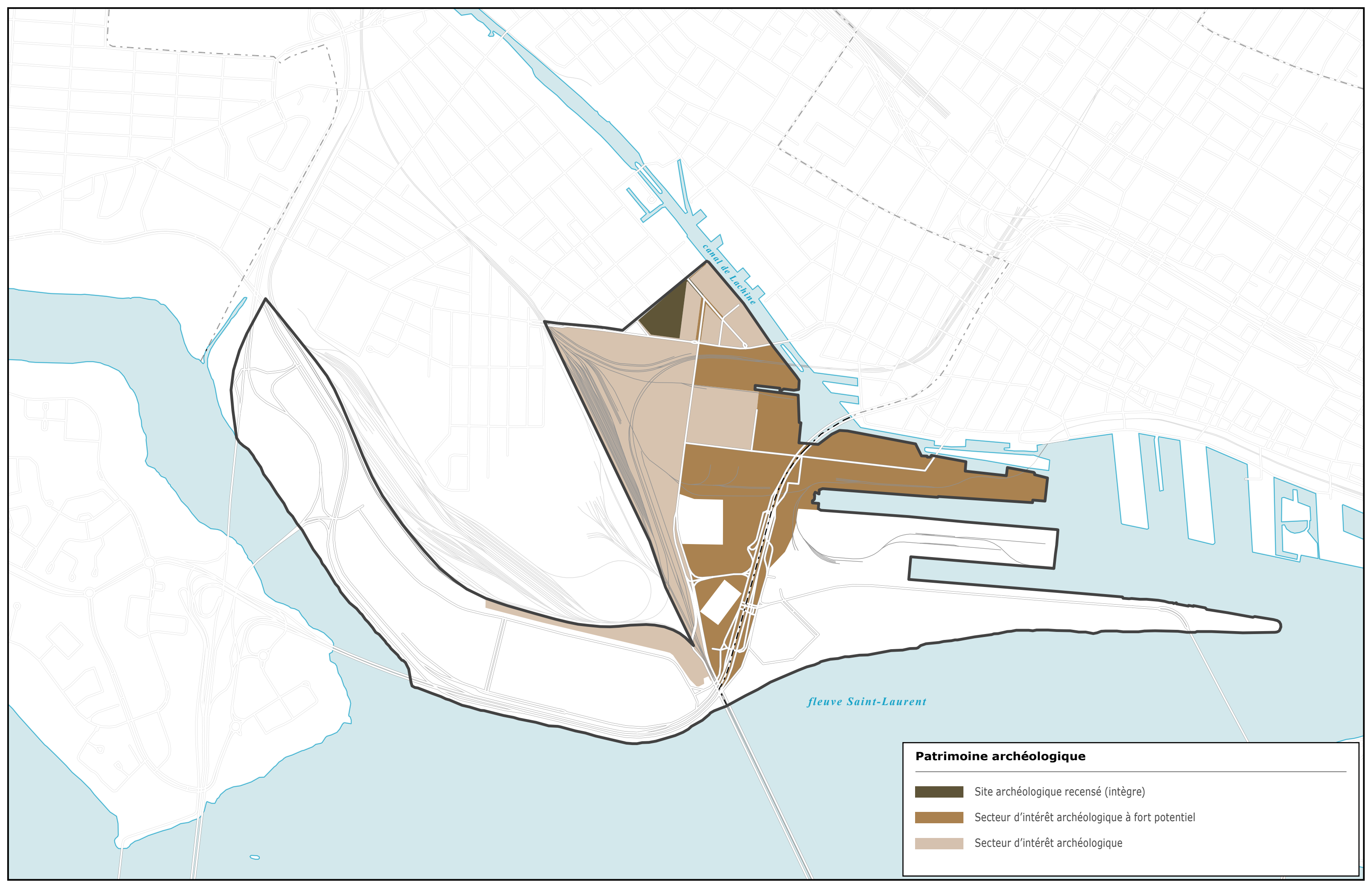
fleuve Saint-Laurent

* Dans la partie est de la pointe, l'élevateur à grains n° 5, une construction monumentale et d'aspect massif, est complétée par un ensemble d'équipements, notamment un réseau de convoyeurs aériens et de galeries, ainsi que par deux tours marines mobiles sur rails donnant un accès direct au fleuve et les voies de chemin de fer, dont une pénètre à l'intérieur même des silos.

Pour la partie ouest, la présence des canalisations d'alimentation munies de turbines, sur lesquelles les industries étaient construites de façon à utiliser l'énergie hydraulique, combinée à l'accès au canal, aux voies ferrées, aux bassins et au fleuve, constitue un véritable site-machine, dont le statut est indiqué dans les objectifs de commémoration du Lieu historique national du Canal-de-Lachine de l'énoncé d'intégrité commémorative (1997).

Composantes patrimoniales d'intérêt

	Secteur de valeur exceptionnelle		Secteur d'intérêt archéologique
	Secteur de valeur intéressante		« site-machine »*
	Ensemble industriel d'intérêt		Lieu historique national du Canal-de-Lachine
	Bâtiment d'intérêt patrimonial		Site patrimonial déclaré de Montréal (Vieux-Montréal)
	Bâtiment classé ou reconnu (provincial ou fédéral)		Tracé fondateur (rue Wellington)
	Ouvrage d'art d'intérêt patrimonial		Monument et œuvre d'art d'intérêt patrimonial
	Monument et œuvre d'art d'intérêt patrimonial		Vue significative



canal de Lachine

fleuve Saint-Laurent

Patrimoine archéologique

- Site archéologique recensé (intègre)
- Secteur d'intérêt archéologique à fort potentiel
- Secteur d'intérêt archéologique